

à Meuseron, pour vagabondage et contravention à un arrêté d'expulsion.

Michel Arthur, 28 ans, ouvrier boulanger, pour vol d'une charrette contenant des pains et des sacs.

Le *Mémorial* de ce matin publie une note communiquée par la préfecture, au sujet d'un sieur Dogimont qui aurait disparu depuis quelques jours.

Or, le dit sieur Dogimont vient d'être arrêté à Roubaix pour vagabondage et défaut de papiers.

Tribunal correctionnel de Lille. — Henri Decuyperre, fugitif, monteur à l'usine de M. Delattre, à Roubaix, a dérobé, au préjudice de son patron, des outils d'une valeur de 500 francs. Par défaut, 2 ans de prison.

Un billet de Banque a été trouvé à la gare par le sieur Alfred Cateau, marchand de journaux de la station; il s'est empressé de le remettre à M. le chef de gare, qui le tient à la disposition de la personne qui l'aurait perdu.

On se souvient peut-être, dit l'*Echo du Nord*, d'un drôle de la pire espèce, collaborateur habituel de Charles Marchal et rédacteur d'un journal immonde intitulé *l'Ineffable*; nous voulons parler du sieur Stamir, qui fit paraître à Lille la *Mère Duchêne*. Il y a un an environ, les journaux avaient annoncé que ce vénimeux personnage avait été retrouvé dans l'autre monde son rédacteur en chef, Charles Marchal. Il paraît que les journaux s'étaient trompés.

Parfaitement vivant, et entré à Paris au commencement de mars, Stamir, mécontent de la police, s'était rallié corps et âme à la Commune, et avait été nommé lieutenant d'état-major par son compatriote Dombrowski.

Il a été reconnu et arrêté hier, dans l'Alouette de la route d'Asnières. Pendant qu'on l'emmenait, il a offert au sergent qui commandait l'escorte de faire des révélations sur tout ce qu'on voudrait, si on voulait « lui faire grâce ».

Comme il faisait des difficultés pour marcher, on lui a répondu à coups de crosse dans les jambes.

Nous sommes priés d'annoncer que, pour compléter les cadres des diverses compagnies de la garde nationale, des élections vont avoir lieu de la manière suivante :

1^{re} compagnie, vendredi 9, à 9 h. du matin.

2^e compagnie, samedi 10, à 2 h. de relevée.

3^e compagnie, samedi 10, à 9 h. du matin.

4^e compagnie, vendredi 9, à 2 h. de relevée.

5^e compagnie, lundi 12, à 2 h. de relevée.

6^e compagnie, lundi 12, à 9 h. du matin.

Reunion à l'hôtel des pompiers.

Les diverses compagnies sont priées de faire les réunions préparatoires qu'elles jugeront nécessaires.

Caisse d'épargne de Roubaix.

Bulletin de la séance du 4 Juin 1871.

Sommes versées par 166 déposants, dont 14 nouveaux. Fr. 8,045 22
65 demandes en remboursement. 3,276 32

Les opérations du mois de Juin sont suivies par MM. Réquillart Scrépel et Henri Mathon, directeurs.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance Dimanche prochain, à cause de la solennité de la FÊTE-DIEU.

UNE HORRIBLE AVENTURE

On lit dans l'*Avenir national* :

Voici un épisode des terribles journées de la semaine dernière, tel qu'il nous a été conté par la personne qui a failli en être victime. Le simple récit de l'aventure arrivée à cet homme honorable donnera peut-être, des scènes d'horreur dont les Parisiens viennent d'être les témoins épouvantés, une idée plus juste que les plaintes les plus éloquentes inspirées par le spectacle des grands désastres, et que les descriptions les plus fidèles de l'en-fer de ces événements.

M. B..., dessinateur de quelque talent, habitait en face de la caserne du Prince-Eugène, une de ces grandes maisons qui ont été entièrement détruites par les bombes et l'incendie. Au moment où la bataille s'est engagée autour de la place du Château-d'Eau, cette maison n'avait encore reçu que la visite d'un seul obus, qui avait brisé, en éclatant, une ou deux cloisons du 6^e étage. Mais cet accident avait suffi pour écarter les habitants de tous les étages à se réfugier dans la cave. Seul, M. B..., dont toute la fortune consistait en quelques tableaux de prix, était resté dans son appartement, pour y préparer le sauvetage de sa petite collection. Il était en train d'emballer un de ses tableaux les plus précieux, lorsqu'une bande de soldats, qui avaient subitement envahi la maison, l'obligèrent à rejoindre les autres locataires. Les envahisseurs, qui paraissaient en proie à la plus vive excitation, fermèrent sur lui la porte de la cave, et déclarèrent qu'ils briseraient la tête à quiconque essaierait de rouvrir cette porte. Il fallut obéir. Les locataires n'obtinrent même pas l'autorisation de monter dans leurs appartements, afin d'y chercher de vivres pour le cas où leur captivité se prolongerait.

Deux ou trois d'entre eux qui se tenaient sur la première marche conduisant à la cave, l'œil au trou de la serrure ou collé aux fissures de la porte, pour essayer de deviner ce que les envahisseurs étaient en train de faire dans la maison, ne tardèrent pas à voir et à entendre un groupe de femmes s'engager dans l'escalier et le gravir précipitamment. Ces femmes portaient de petits seaux pleins d'une essence odorante et de gros pinceaux semblables à ceux dont se servent les adouçonneurs. On s'aperçut bientôt qu'elles enduisaient les parquets et les cloisons de cette essence, afin de préparer l'incendie de la maison.

Quand elles eurent terminé leur besogne, elles furent remplacées par des hommes qui mirent le feu successivement à tous les étages, en commençant par les plus élevés, et qui abandonnèrent ensuite la maison, après avoir lancé, en guise d'adieu, aux prisonniers de la cave, cette horrible plaisanterie :

— Amusez-vous bien; et si vous avez trop chaud, tachez de vous procurer des glaces.

M. B... sortit le premier de la cave; il courut à son appartement à travers les flammes qui attaquaient l'escalier; ses tableaux étaient déjà chauds! Il eut tout-fois le temps d'en porter trois ou quatre à la cuisine, de les placer sous le robinet qui s'y trouvait, de les arroser, de les envelopper dans des torchons mouillés et de les descendre à la cave. Les autres locataires voulurent, comme lui, sauver ce qu'ils avaient de plus précieux, mais il était trop tard; l'escalier n'était plus praticable. Déjà, M. B..., lui-même avait été atteint par la flamme; ses vêtements avaient été brûlés en plusieurs endroits. On voulut s'échapper au dehors, mais les nattes et les obus pleuvaient sur la place. D'ailleurs quelques fédérés, ayant menacé de faire feu sur les fugitifs, les obligèrent à se réfugier de nouveau dans la cave, où l'on risquait de périr asphyxié. Fort heureusement, le feu se ralentit avant d'avoir atteint le rez-de-chaussée, et la voûte de la cave ne s'écroula pas. Mais on peut se figurer ce que furent les souffrances et les angoisses de ces malheureux enfermés pendant près de vingt quatre heures sous les débris de leur maison, au milieu du vacarme infernal produit par les détonations incessantes des canons, des obus, des mitrailleuses et des feux de peloton.

Ils étaient dans un état voisin du désespoir, lorsque tout-à-coup un homme au visage noir de poudre se précipita ou plutôt tomba au milieu d'eux par l'escalier. C'est un fédéré que des soldats poursuivent. Ceux-ci pénètrent derrière lui dans la cave, l'empoignent et le fusillent aussitôt; M. B..., saisi d'horreur, mais se croyant libre enfin, se lève et adresse quelques mots aux soldats. Mais ces hommes, surexcités par la

lutte, le voyant pâle, défait, couvert de poussière, et les vêtements brûlés, reculent avec méfiance, le regardent, et l'un d'eux s'écrie : « C'est un espion! » M. B..., ne comprenant pas bien d'abord ce que ces mots veulent dire. Mais les soldats le prennent au collet, le jettent par terre et finalement l'entraînent sans écouter ses cris et les protestations des locataires épouvantés.

Dans la rue, M. B... essaya de faire comprendre à un officier qu'il est la victime d'une horrible méprise. La seule réponse qu'il obtint est celle-ci : « Bah! ils disent tous la même chose; emmenez-le! » — « Votre affaire est faite, » lui dit le soldat qui le pousse en avant. Ils se dirigent avec lui vers la mairie de la Banque, où ils ont reçu l'ordre de le conduire. Des bourgeois, des femmes, des enfants lui font cortège, en criant : « Fustigez-le! à mort! n'allez pas plus loin! C'est le chef de la bande! » Un moment, le caporal qui commande son escorte, étouffé, agacé, hébété par ces cris, paraît vouloir suivre les conseils de cette foule stupide. Il s'arrête, consulte ses hommes; et, brusquement, il adosse au mur d'une maison de la rue Turigo M. B... déjà plus mort que vivant. Sans l'intervention d'un officier qui, après avoir couronné la foule, donna l'ordre aux soldats de conduire leur prisonnier devant le prévôt, il aurait été fusillé à l'instant.

Tout eût été la nuit qui suivit cette horrible journée, M. B... la passa dans la cour de la Banque, étendu sur le pavé. Le lendemain matin, il fut conduit devant la cour martiale du Château. Là encore, l'expression de ses traits contractés par la gaité, l'angoisse et la souffrance, le désordre de ses vêtements souillés brûlés, mis en lambeaux, l'incohérence de ses réponses, et la violence de ses protestations le firent condamner par ses juges. chose horrible! son trouble était tel que la mémoire lui manquait! Il ne pouvait pas se rappeler les noms de ses meilleurs amis, dont il devrait invoquer le témoignage! Tout à coup il aperçut une figure de connaissance, un capitaine ami de M. D..., officier d'état-major, son propre ami. Il poussa un cri, se fait reconnaître et s'évanouit. Quelques instants après, il était remis en liberté et rendu à sa femme, qu'il retrouve dans la cour de la mairie de son arrondissement, à moitié folle, étendue sur une botte de paille, avec un commencement de fièvre cérébrale.

REVELATIONS

On lit dans le *Moniteur Universel* : « L'autorité militaire a fait, hier matin, la précieuse arrestation d'un individu, dont l'interrogatoire a fourni d'intéressantes indications sur les ravages causés par l'insurrection.

« Cet individu est un nommé Arthur D..., ex-lieutenant, puis capitaine au 156^e bataillon fédéré de la garde nationale.

« Promu au grade de chef de la 15^e légion dans les premiers jours du gouvernement de la Commune, le sieur D... fut bientôt arrêté sous l'inculpation d'un vol de 10,000 francs à la caisse du 7^e secteur.

« Après quarante heures d'emprisonnement à la prison du Cherche-midi, il fut établi que le véritable voleur était un nommé Castiari.

« Arthur D..., mis en liberté, déclara qu'il voulait renoncer aux honneurs militaires et donna, mais en vain, sa démission d'officier supérieur.

« Pendant la nuit du dimanche 21 au lundi 22 mai, D... était couché au Palais-Royal, en compagnie du colonel Boursier, lorsque vers une heure du matin, un officier de marine les fit demander et leur remit un ordre ainsi conçu :

« Faites évacuer le Palais-Royal, brûlez-le, et repliez-vous sur l'Hotel-de-Ville.

« Le cachet de la Commune manquant à cet ordre, Boursier ne crut pas devoir l'exécuter.

« Le Palais-Royal fut incendié peu après par le nommé Isnard, colonel d'état-major de la première légion.

« Il résulte encore des renseignements fournis par Arthur D... que l'ordre de brûler le faubourg St-Germain, donné par Descluze, aurait été exécuté par

un sieur Lepay, ex-adjutant au 82^e bataillon.

« C'est au colonel Sylvestre que l'ordre d'exécuter les otages aurait été donné. Cette épouvantable mission aurait été exécutée par le nommé Parent.

« D... déclare, en outre, avoir été dépositaire d'un vol considérable commis chez le curé de l'église de Grenelle par le commissaire de police de la Commune.

« Le produit de ce vol consistait en une caisse contenant des valeurs diverses représentant une somme d'environ 40,000 fr.

« Arthur D... affirme avoir restitué cette caisse à son propriétaire. Il déclare, du reste, ne jamais avoir marché au feu avec la Commune, et s'être démis, une seconde fois, de ses fonctions de chef de légion, trois jours avant l'entrée de l'armée dans Paris.

Dernières nouvelles

Dépêche télégraphique

Service particulier du *Journal de Roubaix*.

Versailles, 7 juin, 11 h. 3 m.

Le *Journal officiel* publie les nominations suivantes :

M. Picard, gouverneur de la Banque de France.

M. Rouland, procureur général à la Cour des Comptes.

Le général Leflô, ambassadeur à St-Petersbourg.

Dans les cercles parlementaires on confirme que les dissentiments existant entre M. Thiers et la Commission au sujet de l'abrogation des lois d'exil, sont en voie d'arrangements.

On assure que les princes donneront leur démission après leur élection validée et les lois d'exil abrogées, et la gauche et le centre proposeront de proroger les pouvoirs de M. Thiers pendant toute la durée de l'Assemblée actuelle.

Lullier a été arrêté lundi.

Le bruit des troubles à Lyon ou dans d'autres villes est démenti.

Versailles, 7 juin, 12 h. 30 soir.

Une dépêche de M. Visconti-Venosta à M. de Choiseul dit :

« J'ai reçu votre lettre. Les instructions les plus énergiques avaient déjà été données par le ministre de l'Intérieur, afin de défendre l'entrée du royaume aux étrangers venant de France sans papiers réguliers et ne pouvant pas dûment faire constater leur identité.

« Des mesures de surveillance sont également prises pour les étrangers traversant l'Italie pour aller dans d'autres pays.

« Le gouvernement français peut compter sur une exécution prompte et régulière des conventions relatives à l'extradition des malfaiteurs.

« Je ne doute pas qu'ainsi, on parvienne à infliger à ces criminels le châtiment qu'ils méritent. »

Le *Journal officiel* dit qu'une pareille dépêche ne peut que resserrer l'union que les deux nations ont intérêt à entretenir.

Le même journal publie un avis du Conseil d'hygiène du département de la Seine, constatant qu'aucune épidémie ne sévit à Paris. Toutes les précautions ont été prises pour enlever les matières putrides. Les conditions de santé publique à Paris, sont donc très satisfaisantes. On est en droit de présager qu'elles continueront ainsi.

Commerce

Havre, 6 juin.

(Dépêche de MM. Kablé et C^e représentés par M. Balleau-Desbonnets.)
Ventes: 13,000 à 14,000 balles; gran-

des affaires en hausse surtout pour Surates; Oomra chargeant, 78.

Liverpool, 6 juin.

(Dépêche de MM. Kablé et C^e représentés par M. Balleau-Desbonnets.)
Ventes: 20,000 balles; hausse.

HAVRE. — LUNDI 5 JUIN 1871. — Cotons. — Le marché a été de nouveau actif aujourd'hui, la spéculation opérant largement, par suite des nouvelles défavorables que l'on reçoit d'Amérique touchant la récolte. Le disponible a été en bonne demande, à des prix tendus, et la faible choix en vente, en bons cotons, paraît seul arrêter plus d'affaires. A livrer, on s'est tenu pour Amérique: on a payé 98 fr. pour du Liverpool low middling, jusqu'à 95 fr. pour strict good ordinary, jusqu'à 90 fr. 50 pour good ordinary. En Oomra, on a laissé plusieurs blocs de fair, chargeant, à 76 fr., puis on a payé 76 fr. 50, et l'on reste acheteurs à ce prix, sans vendeurs. — Il y a des dépêches de cette après-midi de Bombay qui colent l'Oomra à 200 R., marché haussant; c'est la parité de 80 fr. pour la vente au Havre. En strict fair, on a fait du chargant à 77 fr. 50 et du fair, par steamer d'o, a été payé 79 fr.

Les ventes à 4 heures, vont à 7,293 b. Laines. — On a noté aujourd'hui un bloc de 176 b. Russie suint, sur 300 b. qui nous restaient, et le prix payé a été de 182 fr. 50 les 100 kil.

Havre, 5 juin 1871.

Les affaires en laines depuis le 23 mai, date de notre circulaire, ont continué très actives. Les vendeurs sont, du reste, assez restreints, vu l'exiguïté de notre stock; il s'est traité en somme 1,400 b. pre-que totalité en laines de la Plata avec une avance de 10 centimes pleinement sur les cours de la vente publique du 3 mai.

La vente du 5 juin a dû être ajournée faute de quantité suffisante à offrir; la date en sera ultérieurement fixée, suivant l'importance des arrivages. — Ventes: Buenos-Ayres suint 763 b., de 1 fr. 30 à 1 fr. 40; Monte-Video suint 163 b., de 1 fr. 25 à 2 fr. 27 1/2; Russie suint 121 b., de 1 fr. 90 à 1 fr. 92 1/2. — Ensemble: 1,046 b. laine.

Peaux de mouton, 96 b. de 80 c. à 1 fr. 35.

Importations: Buenos-Ayres voie d'Angleterre, 56 b; dito, rentrées au marché, 218 b.; Monte-Video, 104 b.; Espagne, 60 b.; Portugal, par *Mondego*, 30 b. — Ensemble: 558 b.

Ventes, 1,046 b.; exportations, 133 b. — Ensemble, 1,179 b.

Stock, le 3 juin, 1,853 b.; pont: Buenos-Ayres, 1,287 b.; Monte-Video, 194 b.; Russie, 242 b.; Portugal et Espagne, 130 b.; Peaux de mouton, 90 b.

Noms des communes belges pour lesquelles l'affranchissement postal n'est que de 20 cent.

Antoing.	Menin.	Templeuve.
Celles.	Messines.	Tournay.
Comines.	Mouscron.	Warneton.
Courtray.	Moorslede.	Wervicq.
Havines.	Néchin.	Ypres.

Compagnie des Mines de Béthune

Dépôt de Charbon à Roubaix, rue Latérale, près la gare

La Compagnie des mines de Béthune a l'honneur d'informer le public, que son dépôt est toujours approvisionné de bons charbons 1^{re} qualité pour la consommation domestique et l'industrie.

Ses prix sont établis comme suit :
Charbon tout-venant pris au dépôt, 1 f. 60 l'hectolitre.
Charbon tout-venant culbuté à la porte, 1 f. 70 l'hectolitre.
Charbon tout-venant en sac mis en cave, 1 f. 80 l'hectolitre.
Gros charbon. — 2 f. 40 l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt.
Briquettes. — 2 f. 10 l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt.

Pour la vente en gros, s'adresser au dépôt rue Latérale, près de la gare, et à l'agence de la Compagnie, rue Pellart 31 à Roubaix. 756

Un décret du 25 décembre 1870 autorise l'inscription dans le *JOURNAL DE ROUBAIX* des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOCIÉTÉ du département du Nord.

ANNONCES

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pellart, 69.

A Louer

UNE MAISON

à usage de fabricant située à Roubaix, rue Pauvree, 31. S'adresser à M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, 908

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pauvree, 69

A Louer

UNE MAISON

avec jardin à usage de fabricant, située à Roubaix rue de la Fosse-aux-Chênes, 48. S'adresser à M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, 909

Etude de M^e DUCROCCQ, notaire à Marcq

Lundi 26 juin, à 2 heures, en l'é-

tude, adjudication de :

I. ROUBAIX.

1^o Une maison rue St-Maurice, n^o 68, à usage de marchand de vins, sous l'enseigne : au tonneau hollandais, louée à Delhoutre, au loyer de 450 francs.

Et 2^o Une maison avec un atelier de charpenterie-ménagerie rue de la Chapelle-Carette, n^o 66 et 68, occupée par Deheul.

II LA MADELEINE
Une maison à étage et 270 mètres carrés de fond et jardin, rue Jeanne Maillothe, n^o 57, autrefois occupée par Papegay.

Etudes de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, et de M^e ROUSSEL, notaire à TOURCOING.

WASQUEHAL
En face de l'église

MAISON A ETAGE

à usage de boulanger, autrefois occupée par M. Gallois, avec 3 ares 20 centiares de fonds et cour.

A Vendre

pour en jouir et disposer de suite
L'an 1871, le jeudi 8 juin, à 3 heures de relevée, M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, procédera en son étude, rue du pays, en présence de M^e ROUSSEL, à la vente publique au plus offrant de la dite propriété.

Etude de M^e VAHE, notaire à Roubaix, successeur de M^e COTTIGNY.

A vendre

pour en jouir de suite

Une belle Maison

de mètre avec une superficie d'environ 3000 mètres carrés pouvant convenir à un négociant ou rentier et située au centre de Roubaix. S'adresser audit M^e VAHE. 943

Etude de M^e Aimé VAHE, notaire à Roubaix, successeur de M^e COTTIGNY.

VILLE DE ROUBAIX

rue de Mouveaux, 20 et de l'Ouest, 8

DEUX BELLES

MAISONS à Étages

Dont une à usage d'estaminet, sous l'enseigne du *Franc Picard*.

et le terrain en dépendant

A VENDRE, pour en jouir de suite

L'an 1871, le jeudi 15 juin, à deux heures précises de relevée, M^e VAHE, notaire à Roubaix, procédera publiquement en son étude, sise à Roubaix, rue Neuve, 44, à la vente en une seule adjudication qui sera définitive desdits biens dont la désignation est :

DESIGNATION

Ville de Roubaix, article premier, de l'angle des rues de Mouveaux et

de l'Ouest. — Une grande maison à étage, nouvellement construite, à usage de café et estaminet, sous l'enseigne du *Franc-Picard*, composée au rez-de-chaussée, de grande salle d'estaminet, entièrement excavée, corridor, salle à manger, cuisine et cour; à l'étage, d'une grande salle et de deux chambres; et à la mansarde, de quatre chambres et grenier.

Le tout occupé par Madame veuve Mahieu-Becquet, et tenant de deux côtés à M. Henri Mahieu, et des autres côtés aux dites rues de Mouveaux et de l'Ouest.

L'acquéreur de ce lot sera tenu de reprendre pour le prix de 4,000 fr., le mobilier d'estaminet qui sera détaillé en un état joint au procès-verbal d'adjudication.

Article deuxième, rue de l'Ouest. — Une maison à deux étages, avec cour et vaste atelier; située à Roubaix; rue de l'Ouest, 8, composée au rez-de-chaussée, de corridor d'entrée, deux salons, cuisine, cour dans laquelle se trouve l'atelier faisant également front à la rue de l'Ouest; à l'étage de deux chambres; au second étage, également de deux chambres; avec grenier au dessus.

Tenant d'un côté à Madame veuve Mahieu-Becquet, d'autre à M. Jean-Louis Deroix, dans le fond à Messieurs Funck et Spies et pardevant à la dite rue de l'Ouest.

Ce bien est occupé suivant bail pouvant être résilié le 1^{er} juin 1873 par le sieur Louis Castelain marchand de déchets.

S'adresser pour tous renseigne-

ments audit M^e VAHE, chargé de la vente. 912

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pellart, 71

VENTE

HUIT CRÉANCES

S'élevant ensemble à 60,093 fr. 85 cent.

Dépendant de la faillite WATTEL-PRUS et fils, de Roubaix.

Le mardi 13 juin 1871, à trois heures précises de relevée, il sera procédé à la vente desdites créances, en l'étude et par le ministère de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix. S'adresser pour les renseignements :

1^o Audit M^e DUCHANGE, notaire.

2^o Et à M. RUFFELET, rue Nationale, 53, à Tourcoing, syndic de la faillite. 877

Etude de M^e TACQUET, notaire à Roubaix

Roubaix, rue Philippe-le-Bon

A Vendre

en totalité ou par lots

Une belle propriété

nouvellement construite, composée de 12 maisons. 847

Etude de M^e TACQUET, notaire à Roubaix

VILLES DE ROUBAIX

A vendre ou à louer

UNE MAISON

à usage de cabaret ou de tout autre commerce, sise rue Saint-Joseph, 64, près l'église des Pères. Jouissance immédiate. 933

Etude de M^e DELCROIX, notaire à Quiévy, arrondissement de Cambrai

TRÈS BELLE

PROPRIÉTÉ

Comprenant habitation avec étages, gastes magasins et autres bâtiments, grande cour et jardin, le tout contenant 80 ares, sise dans l'arrondissement de Cambrai.

A vendre

en totalité ou en partie
Cette propriété, par sa situation exceptionnelle, au milieu d'un centre industriel, peut convenir à toute espèce de commerce et notamment à une fabrique de tissus. Communications avec le chemin de fer, faciles et rapprochées. 936